Nombre de morts ☐ Surface en mètres carrés ☐

FEUILLE D'INFORMATION SUR LE TROUPEAU

VERSION 9.0

Nom du producteur/entreprise	Code du producteur / # quota / identification des sites	Date d'entrée des poussins/dindonneaux

N° de poulailler	Espèce	Catégorie/sexe	Âge des oiseaux	N^bre d'oiseaux placés	N^bre expédiés	Taux de mortalité (%)**	Kg/oiseau
	-	-					

Certification PSAF des PPC / ÉDC : ☐ Oui ☐ Non Densité : ☐ kg/m² ☐ lb/pi² ☐ kg/pi² ☐ espace/oiseau

SECTION A - INFORMATION SUR LES MÉDICAMENTS ET LES VACCINS

		Si oui :
1. Des médicaments ont-ils été administrés au couvoir?**	☐ Oui ☐ Non	A à F*
2. Des vaccins ont-ils été administrés au couvoir ou à la ferme?**	☐ Oui ☐ Non	A à G*
3. Des médicaments ont-ils été administrés dans le cadre d'un traitement dans le troupeau?**	☐ Oui ☐ Non	A à H*
4. Des maladies ou des syndromes non traités ont-ils été diagnostiqués dans le troupeau?**	☐ Oui ☐ Non	H
5. Des médicaments avec une période de retrait ont-ils été administrés dans les 14 jours précédant l'expédition?	☐ Oui ☐ Non	A à G*
6. Des médicaments dont l'utilisation est en dérogation des directives de l'étiquette ont-ils été administrés (c.-à-d. CgFARAD)?**	☐ Oui ☐ Non	A à G*
7. Des médicaments de catégorie I (ex. ceftiofur-Excenel™, enrofloxacine-Baytril™) ont-ils été utilisés de manière préventive?	☐ Oui ☐ Non	A à G*

**Pour les dindons adultes, cette information doit être fournie pour les 120 derniers jours de vie.

*Inclure les ordonnances de tous les médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette

INSCRIVEZ LES RÉPONSES AFFIRMATIVES DANS LE TABLEAU (UTILISEZ LE GUIDE CI-DESSUS POUR REMPLIR LES COLONNES)

N° de la question (i.e. 1 à 7 ci-dessus)	(A) Nom du médicament ou du vaccin	(B) Voie (ex. moulée, eau injection, autres)	(C) Date du premier traitement	(D) Date du dernier traitement	(E) Période de retrait (jours)	(F) Date de commercialisation selon la période de retrait	(G) Dose	(H) Maladie ou syndrome et date du rétablissement

SECTION B – INFORMATIONS SUR LA PÉRIODE DE JEÛNE ET SUR LE CHARGEMENT

Date prévue d'attrapage :	J	M	Heure ☐ AM ☐ PM	Heure du début réel de l'attrapage :	Heure ☐ AM ☐ PM
Date prévue de transformation :	J	M	Heure ☐ AM ☐ PM	Heure du dernier accès à l'eau :	Heure ☐ AM ☐ PM
Interruption de l'approvisionnement en aliment au cours des 48 dernières heures? ☐ Oui ☐ Non				Début du jeûne précisé par le transformateur :	Heure ☐ AM ☐ PM
Heure à laquelle les aliments n'étaient plus accessibles	J	M	1er étage Heure ☐ AM ☐ PM	2e étage Heure ☐ AM ☐ PM	3e étage Heure ☐ AM ☐ PM

Commentaires : _____

Consigner, au besoin, vos observations additionnelles sur l'état du troupeau durant la période de démarrage et de croissance ou lors de la capture sur d'autres feuilles.

Je confirme qu'à ma connaissance l'information consignée dans la présente Feuille d'information sur le troupeau est juste et complète et que les maladies diagnostiquées du troupeau au moyen de tests de laboratoire et (ou) de signes cliniques facilement observables ont été déclarées sur ce formulaire, et que j'ai suivi les périodes de retrait selon l'ordonnance vétérinaire, les indications sur les étiquettes et/ou selon les instructions de la meunerie.

Signature du producteur : _____

COURRIEL SAUVE-GARDER IMPRIMER EFFACER LE FORMULAIRE

Note : Ces renseignements sont confidentiels entre le producteur et le transformateur.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LA FICHE D'INFORMATION SUR LE TROUPEAU - VERSION 9.0

Ce formulaire est valable pour les poulets à griller, les dindons et les dindons de reproduction. La fiche d'information sur le troupeau (sauf le nombre d'oiseaux expédiés et la section B) doit être envoyée au transformateur trois à quatre jours avant l'expédition. Utilisez une fiche par troupeau lorsque tous les renseignements sur le troupeau sont identiques; utilisez des fiches supplémentaires lorsque les renseignements ne sont pas identiques. Les pages colorées n'ont pas à être envoyées ou conservées dans un ordre particulier. Veuillez à conserver une copie pour vos dossiers. Lorsque de multiples chargements de camion sont envoyés au même transformateur, une seule fiche d'information est nécessaire et doit accompagner le premier chargement. Lorsque les expéditions d'un poulailler sont envoyées à différents transformateurs, chaque usine de transformation doit recevoir une copie préliminaire avant l'expédition et une version complétée. Si un poulailler n'est pas entièrement vidé au même moment, différentes fiches d'élevage doivent être remplies pour chaque envoi.

Espèce : Indiquez le type de production (poulets/dindons/dindons adultes).

Nbre d'oiseaux placés : Prenez en compte le poussins supplémentaires (ex. : 2%) fournis par le couvoir, le cas échéant.

Nbre d'oiseaux expédiés, taux de mortalité (%) et Kg/oiseau :
Estimations fondées sur les dossiers de production. Pour les dindons adultes, fournir le taux de mortalité des 120 derniers jours de vie.

Catégorie/sexe : Indiquez le type d'oiseau (c.-à-d. poulette, poulet à griller, dindon adulte, volaille légère/lourde).

Certification PSAF des PPC / ÉDC : Indiquez si la ferme est certifiée en vertu du PSAF des PPC ou des ÉDC.

Densité d'engraissement : Indiquez la densité et cochez s'il s'agit de kg/m^2, de lb/pi^2, de kg/ft^2 ou espace/oiseau.

SECTION A : Répondre aux questions 1 à 7 en cochant la case « oui » ou « non ». Si vous cochez « oui », les lettres à côté de chaque question indiquent quelles colonnes doivent être remplies dans le tableau. Indiquez le numéro de la question dans la première colonne du tableau pour mentionner à quelle question se rapportent les renseignements fournis. Pour savoir si un médicament est prescrit de façon non conforme à l'étiquette, cherchez le numéro de référence de l'ACMV (Association canadienne des médecins vétérinaires) ou de CgFARAD (Canadian global Food Animal Residue Avoidance Database) sur l'ordonnance du vétérinaire.

- QUESTION 1 : Si vous répondez oui, remplissez les colonnes A à F pour tous les médicaments administrés au couvoir (conformément à la facture/bon livraison du couvoir). Une ordonnance vétérinaire doit être incluse avec la copie préalable de la FIT pour toute administration de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette.
- QUESTION 2 : Si vous répondez oui, remplissez les colonnes A à G pour tous les vaccins administrés au couvoir ou à la ferme. Pour le dosage (colonne G), la mention << 1 dose >> peut être utilisée pour refléter les recommandations du fabricant ou la prescription du vétérinaire.
- QUESTION 3 : Cochez « oui » si des médicaments (moulée/eau/injection), même ceux qui ne comportent pas de période de retrait, ont été administrés pour traiter des symptômes cliniques dans le troupeau et remplissez les colonnes A à H (indiquez la date que le troupeau s'est rétabli). Une ordonnance vétérinaire doit être incluse avec la copie préalable de la FIT pour toute administration de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette.
- QUESTION 4 : Cochez « oui » si des maladies ou des syndromes ont été diagnostiqués dans le troupeau et si aucun médicament n'a été administré pour soigner le troupeau (voir la question 3 si des médicaments ont été administrés); remplissez la colonne H (maladie ou syndrome) et indiquez la date que le troupeau s'est rétabli. Cette identification est très importante pour la certification aux fins d'exportation. Les troupeaux non admissibles à l'exportation en raison de maladies à déclaration obligatoire sont encore utilisables dans le marché intérieur. (ex. : laryngotrachéite infectieuse ou LTI). Il est important d'indiquer la date que le troupeau s'est complètement rétabli de la maladie/du syndrome afin que les inspecteurs de l'abattoir puissent établir une différence entre les lésions actives et les lésions cicatricielles : cela permet de maximiser votre résultat d'abattage.
- QUESTION 5 : Cochez « oui » si des médicaments nécessitant une période de retrait ont été utilisés dans les 14 jours précédant l'expédition. Si oui, remplissez les colonnes A à G. Si les bons de livraison de la moulée indiquent une période de retrait mais ne précisent pas quel médicament nécessite la période de retrait, indiquez tous les noms de médicaments dans la ration dans la colonne A.
- QUESTION 6 : Cochez « oui » si des médicaments ont été administrés en dérogation des directives de l'étiquette. Si oui, remplissez les colonnes A à G et inclure l'ordonnance du vétérinaire avec la copie préalable de la FIT, ce qui inclut les médicaments préventifs sans période de retrait administrés en dérogation des directives de l'étiquette.
- QUESTION 7 : Cochez « oui » si des médicaments de catégorie I (ex. : ceftiofur hydrochloride – Excenel™, enrofloxacine - Baytril™) ont été administrés de manière préventive (sans signes cliniques ni diagnostic de maladie) dans le troupeau. Si oui, remplissez les colonnes A à G. Une ordonnance vétérinaire doit être incluse avec la copie préalable de la FIT pour toute administration de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette.

<u>Pour les poulets à griller et les dindons, les questions 1, 2, 3, 4, 6 et 7 s'appliquent à toute la durée de vie des oiseaux. Pour les dindons adultes, cette information doit être fournie pour les 120 derniers jours de vie.</u>

SECTION B : Indiquez le mois, le jour et l'heure (encerclez am ou pm) au besoin pour chaque élément.

Indiquez l'heure prévue d'attrapage estimée et l'heure prévue de transformation fournies par le transformateur.

Consignez l'heure réelle du début de l'attrapage lorsque l'équipe d'attrapage a commencé à charger les oiseaux.

Consignez l'heure du dernier accès à l'eau lorsque l'eau a été retirée.

Cochez « oui » si l'approvisionnement alimentaire a été interrompu de quelque façon au cours des 48 dernières heures et que les oiseaux étaient affamés (même pendant une courte période), car il est possible qu'ils se soient gavés et que leur tube digestif soit touché. Cette situation a des conséquences importantes sur la quantité de digesta présente pendant l'éviscération et la contamination potentielle par des bactéries causant des maladies.

Consignez le début du jeûne précisé par le transformateur; si aucune heure n'est fournie, indiquez S. O. ou faites une croix dans la case.

L'heure à laquelle les aliments n'étaient plus accessibles : Indiquez l'heure réelle à laquelle le troupeau n'avait plus accès aux aliments. Si l'heure de la période de retrait des aliments est différente pour chaque étage du poulailler, consignez l'heure de la période de retrait des aliments de chaque étage dans l'espace fourni.